

**Commune de  
Saint-Denis-en-Margeride  
(Lozère)**

**DOCUMENT A CONSERVER**

**D I C R I M**

**Document  
d'Information  
Communal  
sur les  
Risques  
Majeurs**



Edito

## **Le mot du Maire :**

Le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs a pour but de présenter l'ensemble des risques majeurs spécifiques à la commune, d'en décrire les actions de prévention mises en place par la municipalité et d'informer le public sur les consignes de sécurité à adopter.

Bonne lecture.

Le Maire  
Jean-Paul MEYNIER

# Description d'un risque

## Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique (liée à l'activité de l'homme), dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence ;
- une énorme gravité.

Les risques Majeurs à SAINT-DENIS-EN-MARGERIDE

### Cinq risques naturels :

Retrait-gonflement des argiles : \_\_\_\_\_



Feu de forêt : \_\_\_\_\_



Risque sismique : \_\_\_\_\_



Risque radon : \_\_\_\_\_



Risque évènement neigeux : \_\_\_\_\_



# Historique et prévention des risques sur la commune de Saint-Denis-en-Margeride

## Historique des épisodes passés en catastrophe naturels

- Inondation par ruissellement et coulée de boue : du 04 au 06 novembre 1994 et du 02 au 04 décembre 2003
- : Phénomène lié à l'atmosphère – Tempête et grains (vent) Tempête (vent) : du 06 au 10 novembre 1982

## L'information préventive :

### Le Préfet :

Il réalise le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) et transmet à la connaissance du Maire les informations qui lui sont nécessaires, pour la mise en œuvre de l'information préventive sur sa commune.

Consultation du DDRM : site internet « l'Etat en Lozère » ou « risques majeurs ».

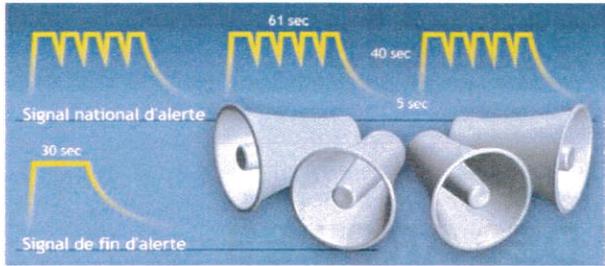
### Le Maire :

Il élabore le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) qui a pour but d'informer la population sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde relatives aux risques auxquels est soumise la commune. Il organise les modalités d'affichage dans les lieux les plus exposés.

Consultation en mairie.

### Le Citoyen :

Il se tient informé des risques, limitant la vulnérabilité de ses proches et de ses biens. Il procède, en fonction de la réglementation, à l'information des acquéreurs locataire (IAL) et à l'affichage des risques connus.



## Consignes générales de sécurité :

En cas de catastrophe naturelle ou technologique, et à partir du moment où le signal d'alerte est déclenché, chaque citoyen doit respecter des consignes générales et adapter son comportement en conséquence :

### Avant :

- **Prévoir les équipements minimums** : radio-portable avec piles, lampe de poche, eau potable, papiers personnels, médicaments urgents, couvertures, vêtements de rechange, matériel de confinement ;
- **S'informer en mairie** : des risques encourus, des consignes de sauvegarde, du signal d'alerte, des plans d'intervention (PPI) ;
- **Organiser** : le groupe dont on est responsable, discuter en famille des mesures à prendre si une catastrophe survient (protection, évacuation, points de ralliement)
- **Simulations** : y participer ou les suivre, en tirer les conséquences et enseignements.

### Pendant :

- **Evacuer ou se confiner** en fonction de la nature du risque,
- **S'informer**, écouter la radio,
- **Inform** le groupe dont on est responsable,
- **Ne pas** aller chercher les enfants à l'école,
- **Ne pas** téléphoner sauf en cas de danger vital.

### Après :

- **S'informer**, écouter la radio et respecter les consignes données par les autorités,
- **Inform** les autorités de tout danger observé,
- **Apporter** une première aide aux voisins ; penser aux personnes âgées et handicapées,
- **Se mettre** à la disposition des secours,
- **Evaluer** les dégâts, les points dangereux et s'en éloigner.

Radio France Bleu Gard-Lozère							
MENDE	LA CANOURGUE	LANGOGNE	LE BLEYMARD	MEYRUEIS	ISPAGNAC	RIEUTORT DE RANDON	MARVEJOLS
99.5/ 104.9	100.8	100.1	102.2	101.7	101.3	104.9	101.6

### Disposez d'objets de première nécessité.

#### En cas d'évacuation :

- couvertures et vêtements de rechange ;
- papiers personnels (carte d'identité, livret de famille...) ;
- médicaments indispensables (traitements) ;
- un peu d'argent.

#### En cas de confinement :

- radio à piles ;
- lampe de poche ;
- eau ;
- trousse de secours ;
- ruban adhésif, chiffons, ciseaux ;

# Risques Majeurs Naturels



## RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

**Le retrait-gonflement des argiles concernent :**

**Les terrains argileux superficiels peuvent voir leur volume varier** à la suite d'une modification de leur teneur en eau, en lien avec les conditions météorologiques. Ils se « rétractent » lors des périodes de sécheresse (phénomène de « retrait ») et gonflent au retour des pluies lorsqu'ils sont de nouveau hydratés (phénomène de « gonflement »).

Ces variations sont lentes, mais elles peuvent atteindre une **amplitude assez importante pour endommager les bâtiments** localisés sur ces terrains.

Le phénomène de retrait-gonflement des argiles engendre chaque année des dégâts considérables, indemnisables au titre des catastrophes naturelles. La grande majorité des sinistres concerne les maisons individuelles.

### **Les Causes :**

Observées au microscope, les argiles apparaissent sous forme de plaquettes superposées. On parle de structure minéralogique en feuillets.

L'espace entre les différentes couches ou feuillets de minéraux peut accueillir de l'eau et des ions conférant aux argiles leurs propriétés de dilatation et rétraction.

On distingue trois familles d'argiles, en fonction de l'épaisseur des feuillets, de leurs minéraux constitutifs et de la distance inter feuillets.

Un matériau argileux a une consistance variable selon la teneur en eau du sol. Dur et cassant lorsqu'il est sec, il devient meuble à partir d'un certain degré d'humidité.

Ces modifications de consistance s'accompagnent également de variations de volume dont l'amplitude peut être parfois spectaculaire. La plasticité de l'argile dépend des minéraux qui la constituent.

**Facteurs de prédisposition** : *ces facteurs de prédispositions ne suffisent pas à le déclencher :*

#### **la nature du sol :**

La nature du sol est le facteur de prédisposition prépondérant à l'apparition du phénomène de retrait-gonflement des argiles. En effet, seules les formations géologiques renfermant des minéraux argileux sont *a priori* concernées.

Ensuite, la probabilité de survenue du phénomène dans les formations argileuses est fonction de :

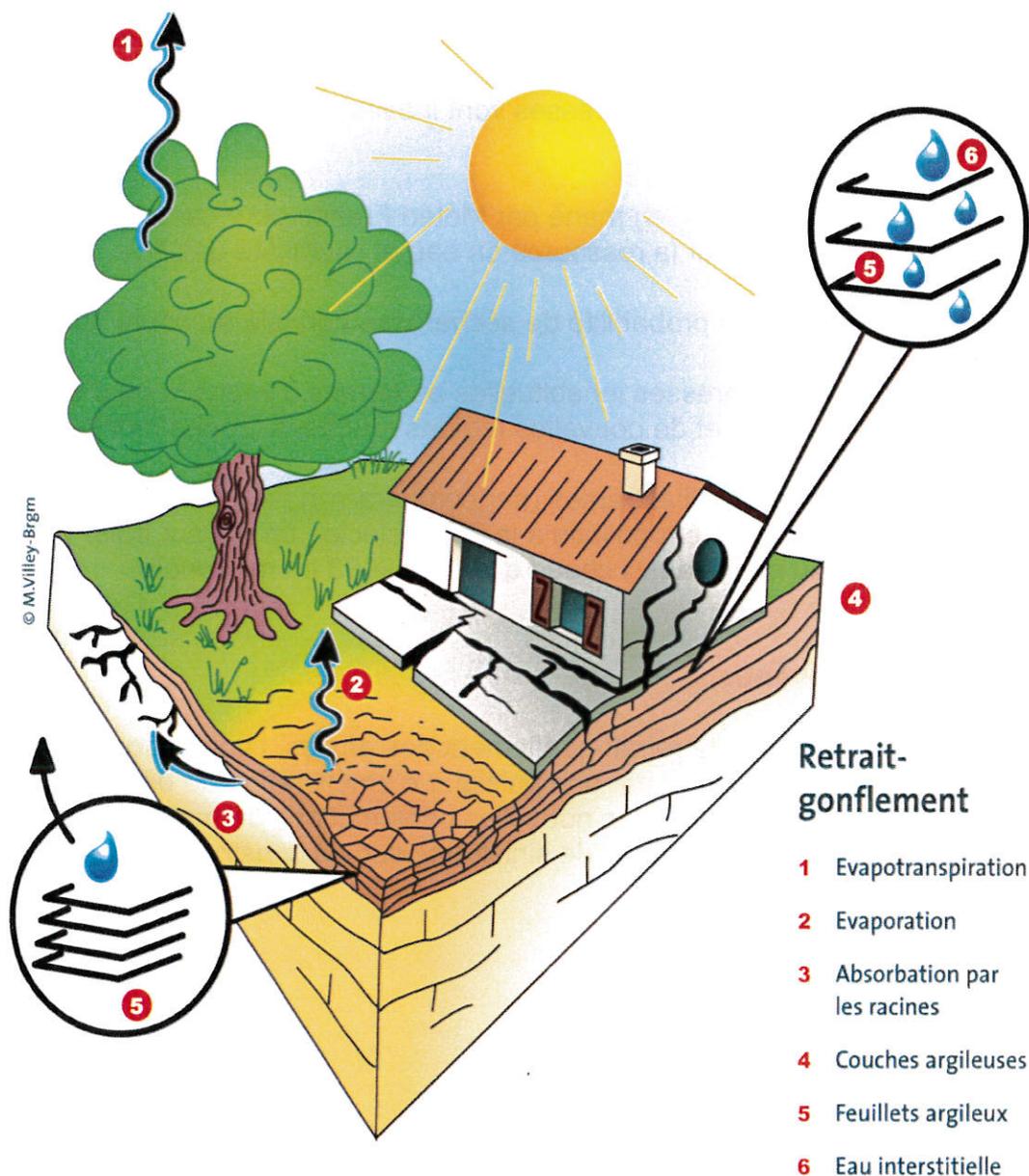
- la proportion de matériaux argileux au sein de la formation ;
- la proportion de minéraux argileux favorables ;
- la profondeur et de l'épaisseur de la formation.

#### **le contexte hydrogéologique.**

La présence d'une nappe phréatique à faible profondeur et des circulations saisonnières d'eaux souterraines à profondeur relativement faible constituent également des facteurs de prédisposition. En effet, elles peuvent être à l'origine de fréquentes variations de teneur en eau des sols et ainsi favoriser le phénomène de retrait-gonflement.

**Facteur déclencheur** : phénomènes climatiques exceptionnels

Les phénomènes climatiques exceptionnels sont le principal facteur de déclenchement du phénomène de retrait-gonflement des sols argileux. En effet, l'amplitude des variations de volume d'un sol argileux « gonflant » augmente avec l'importance de la variation de la teneur en eau du sol. Ainsi, la succession d'une période fortement arrosée et d'une période de déficit pluviométrique constitue un facteur de déclenchement majeur. En climat tempéré, les épisodes de sécheresse, caractérisés par des températures élevées, un déficit pluviométrique et une très forte évapotranspiration, ont pour répercussion immédiate d'assécher les sols argileux et donc de provoquer un phénomène de retrait provoquant des dégâts plus ou moins sérieux sur les bâtiments.



Mécanisme de fonctionnement du phénomène de retrait-gonflement des sols argileux

## **Autres facteurs :**

### *Travaux d'aménagements*

Certains travaux d'aménagement peuvent également favoriser l'apparition du phénomène de retrait-gonflement des argiles en :

- bouleversant les conditions naturelles d'évaporation (par exemple, les actions de drainage du sol d'un terrain, de pompage, de plantations, d'imperméabilisation des sols) ;
- perturbant l'état hydrique du sous-sol (par exemple, une fuite, voire la rupture d'un réseau enterré ou une infiltration d'eaux pluviales) ;
- aggravant la dessiccation du sous-sol (par exemple, des sources de chaleur près d'un mur insuffisamment isolé).

### *Changement climatique*

En tant que risque naturel d'origine climatique, le phénomène de retrait-gonflement des argiles est directement influencé par les effets du changement climatique. Les travaux récents menés dans ce domaine indiquent que la fréquence et l'intensité des vagues de chaleur et des sécheresses vont inévitablement augmenter au cours du siècle sur le territoire français.

Les simulations du projet [ClimSec](#) mené par Météo France pour caractériser l'impact du changement climatique sur la ressource en eau et l'humidité des sols, mettent ainsi en évidence :

- l'accroissement de la probabilité de sécheresse agricole au cours du premier tiers du siècle ;
- l'apparition de sécheresses inhabituelles en termes d'intensité ou d'expansion spatiale au milieu du siècle et de nouvelles régions touchées (zones montagneuses en particulier) ;
- des sécheresses du sol extrêmes (par comparaison au climat actuel) sur la majeure partie du territoire métropolitain à la fin du siècle : un été sur trois, voire un été sur deux, serait au moins aussi chaud que l'été 2003 en métropole.

## **Les mesures de préventions :**

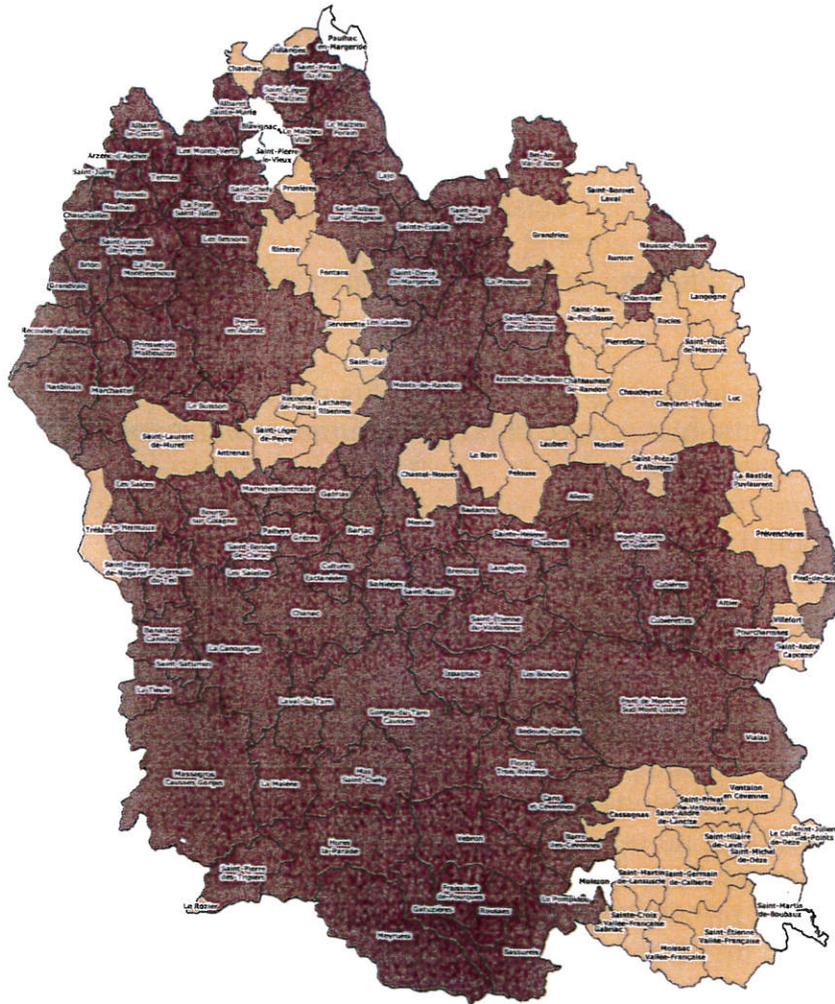
Concernant le phénomène de retrait-gonflement des argiles, l'adaptation au changement climatique passera par une politique d'amélioration du bâti s'appliquant sous forme de prescriptions pour les nouvelles constructions de maisons individuelles, afin de réduire les taux de sinistralité sur les constructions neuves.

# Risques Majeurs Naturels



## Cartographie retrait-gonflement des argiles

### LE RISQUE RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES



COMMUNES SOUMISES AU RISQUE RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES

- Communes exposées à un risque faible
- Communes exposées à un risque moyen

# Risques Majeurs Naturels



## FEUX DE FORET

### Le feu de forêt concerne :

- une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant dont une partie au moins des étages arbustifs ou arborés est détruite,
- des formations subforestières de petites tailles tels que le maquis, la garrigue et les landes.

### Les Causes :

- Source de chaleur (flamme, étincelle) le plus souvent dû à l'imprudence de l'homme : mégots, barbecues, dépôts d'ordures, travaux agricoles et forestiers, malveillance...
- Apport d'oxygène : un épisode venteux peut activer la combustion et favoriser la propagation d'un incendie
- Un combustible : l'état de la végétation en forêt dont la sécheresse, le non entretien est un facteur de risque bien plus important que celui même des arbres.

### Les mesures de préventions :

- **L'information des utilisateurs des espaces sensibles** : respecter la signalisation et les équipements mis en place pour la protection et la défense des forêts contre l'incendie, ne jamais allumer de feux en forêt et dans les espaces sensibles, ne pas fumer en forêt. L'équipement et l'aménagement de pistes et réserves d'eau spécifique : repérer les chemins d'évacuation et les abris possibles, prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériel...)
- **La prévention des risques d'incendie par le débroussaillage et l'écobuage** : écobuage des terrains, tenir propre les bois et les chemins, débroussailler autour de la maison (50m ou 100m) : une maison autour de laquelle on a ôté les broussailles est un bon abri, vérifier l'état des fermetures et la toiture, ne pas laisser s'accumuler dans les espaces sensibles ou autour de votre maison ce qui pourrait favoriser un incendie : déchets papiers, produits inflammables. **La surveillance des massifs**

# Risques Majeurs Naturels



## Les consignes de sécurité

### Avant :

- Se mettre à l'abri
- Ecouter la radio France Bleu Gard-Lozère
- Respecter les consignes

### Pendant :

Si l'on est témoin d'un départ de feu :

- Informer les pompiers (18 ou 112 portable) le plus vite et le plus précisément possible,
- Si possible, attaquer les flammes à leur base : utiliser de l'eau ou à défaut piétiner le feu, l'étouffer avec un vêtement ;
- **Dans la nature** s'éloigner, dos au vent : si on est surpris par le front de feu, respirer à travers un linge humide, à pied, rechercher un écran (rocher, mur...), ne pas sortir de sa voiture et gagner si possible une clairière ou arrêtez-vous sur la route dans une zone dégagée, allumez vos phares (pour être facilement repéré), ne jamais approcher d'une zone d'incendie, ni à pieds, ni en voiture ; s'éloigner dans la direction opposée, dos au vent,
- **Si votre habitation est menacée par le feu** : ouvrir le portail de votre terrain pour faciliter l'accès aux sapeurs pompiers, une maison bien protégée est le meilleur abri : fermer et arroser le bâtiment tant que le feu n'est pas là (volets, portes et fenêtres...), fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment ; occulter les aérations et toutes les entrées d'air (cheminée) avec des linges humides, rentrer les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après.
- **Suivre les instructions des pompiers.**

### Après :

Éteindre les foyers résiduels.

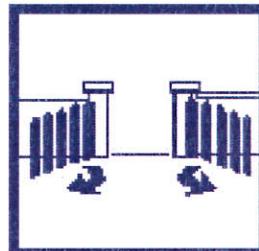
# Risques Majeurs Naturels



## Rappel des consignes



Appeler les pompiers  
18 ou 112 sur un portable



Dégagez les voies d'accès et  
les cheminements d'évacuation,  
arrosez les abords



Fermez les bouteilles  
de gaz à l'extérieur



Mettez-vous à l'abri dans un  
bâtiment, fermez les volets,  
portes et fenêtres, calfeutrez  
avec des linges mouillés,  
coupez les ventilations



Ne vous approchez jamais  
à pied ou en voiture  
d'un feu de forêt



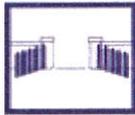
N'allez pas chercher vos  
enfants à l'école :  
l'école s'occupe d'eux

# vous êtes dans une zone soumise au **RISQUE DE FEU DE FORÊT**

consultez le dossier déposé en mairie

## consignes en cas de feu de forêt

### L'INCENDIE APPROCHE



- ▶ dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation
- ▶ arrosez les abords



- ▶ fermez les vannes de gaz et de produits inflammables

### L'INCENDIE EST A VOTRE PORTE



- ▶ rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



- ▶ fermez volets, portes et fenêtres
- ▶ calfeutrez avec des linges mouillés



- ▶ ne vous approchez jamais d'un feu de forêt
- ▶ ne sortez pas sans ordre des autorités

6 CIPRES

  
**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**  
*Zéro  
Tolérance  
Accidents*

## QUE FAIRE EN CAS DE... FEU DE FORÊT ?

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.

### Comment éviter les départs de feu de forêt ?

- **DÉBROUSSAILLEZ** autour de chez vous avant l'été
- **ORGANISEZ** les barbecues loin de la végétation
- **RÉALISEZ VOS TRAVAUX DE BRICOLAGE**, sources d'étincelles, loin de la pelouse et des herbes sèches
- **JETEZ vos mégots dans un cendrier**. Faites attention aux cendres incandescentes

### En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- **DONNEZ L'ALERTE** en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes)
- **ÉLOIGNEZ LES COMBUSTIBLES** (bouteilles de gaz, etc.)
- **RENTREZ** le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- **ABRITEZ-VOUS** dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- **OCCULTEZ LES AÉRATIONS** et les bas de porte avec des linges mouillés
- **COUVREZ-VOUS** le nez et la bouche avec un linge humide
- **LAISSEZ VOTRE PORTAIL OUVERT** pour faciliter l'accès des pompiers
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée

### En attendant les secours

- **RESTEZ À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités
- **ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours
- **RESTEZ À L'ABRI**, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités
- **NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE**

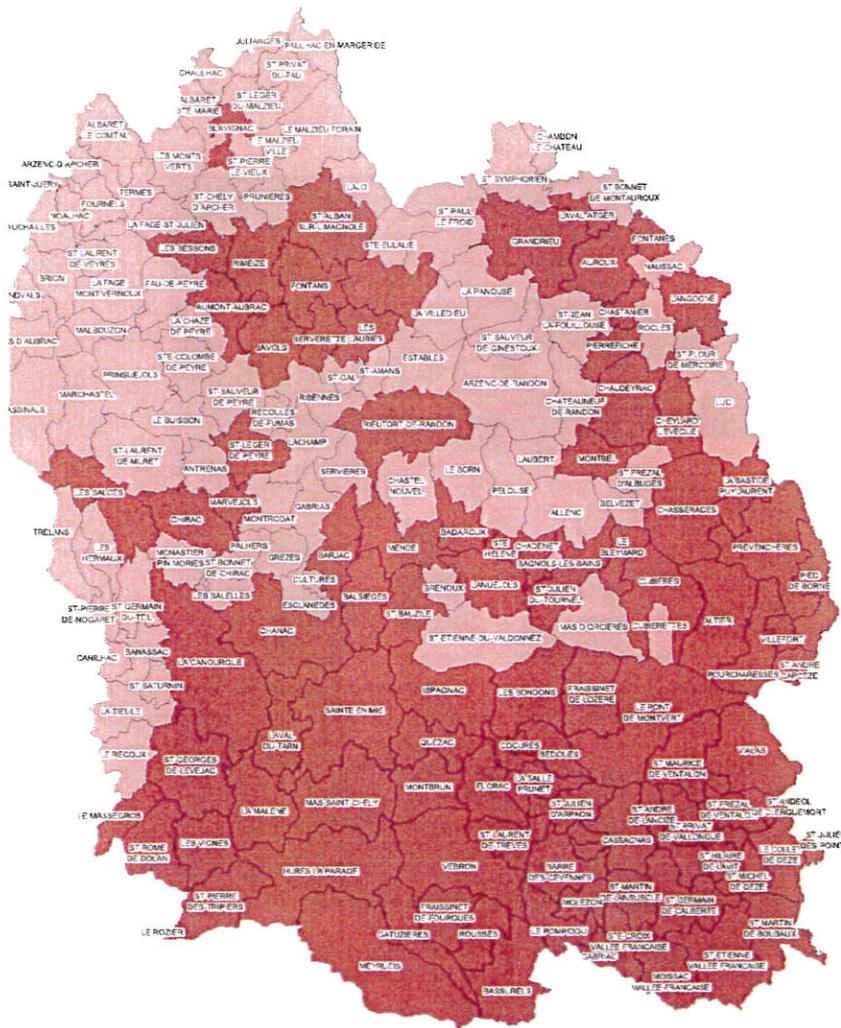
**POUR EN SAVOIR PLUS :** [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr)

# Risques Majeurs Naturels



## Cartographie du risque feu de forêt

### LE RISQUE FEU DE FORET



#### COMMUNES SOUMISES AU RISQUE FEU DE FORET

- communes les plus exposées au risque
- communes exposées à un risque moindre

# Risques Majeurs Naturels



## SEISME

Un séisme est une fracturation brutale des roches le long de failles en profondeur dans la croûte terrestre (rarement en surface). Le séisme génère des vibrations importantes du sol qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments.

La sismicité historique est basée sur la compilation d'archives ([www.sisfrance.net](http://www.sisfrance.net)).

L'intensité maximale ressentie en Lozère est de niveau VI qui correspond à de légers dommages.

La connaissance du risque :

L'étude de la sismicité historique et les enquêtes macro-sismiques après séisme sont réalisées par le Bureau Central de la Sismicité Française (BCSF), elles permettent une analyse statistique du risque sismique et d'identifier les effets de site.

La surveillance :

La prévision des séismes se fonde sur l'étude des événements passés à partir desquels on calcule la probabilité d'occurrence d'un phénomène donné sur une méthode de temps donnée. Les stations sismologiques, réparties sur tout le territoire national permettent le suivi en temps réel de la sismicité. Les données collectées par les sismomètres sont collectées et diffusées par le Laboratoire De Géophysique (LDG) du CEA. Ce suivi permet d'améliorer la connaissance de l'aléa régional voir local en appréciant notamment les effets de site.

En Lozère, toutes les communes sont situées en zone de sismicité 2 (faible), conformément à la nouvelle carte nationale d'aléa sismique établit en 2005 dans le cadre du plan séisme (article D 563-8-1 du code de l'environnement).

# Risques Majeurs Naturels



## SEISME

### Action pour la réduction du risque

Le zonage sismique impose l'application de règles parasismiques (normes Eurocode 8). Dans les zones de sismicité faible (zone 2), les règles de construction parasismiques sont obligatoires, pour toute construction neuve ou pour les travaux d'extension sur l'existant, pour les bâtiments.

**de catégorie III** : établissements scolaires, établissements recevant du public des catégories 1, 2 et 3 (art. R123-2 et R123-19 du code de la construction et de l'habitat), et autres bâtiments pouvant accueillir plus de 300 personnes.

**de catégorie IV** : bâtiment dont le fonctionnement, et la protection sont primordiaux pour la sécurité civile, la défense ou le maintien de l'ordre public ainsi que les bâtiments contribuant au maintien des communications.

La prise en compte dans l'aménagement.

Le code de l'urbanisme impose la prise en compte des risques dans les documents d'urbanismes.

La prise en compte dans l'aménagement

Le code de l'urbanisme impose la prise en compte des risques dans les documents d'urbanismes.

# Risques Majeurs Naturels



## Les bons réflexes

L'alerte : Le séisme est un risque où il n'y a pas d'alerte possible.

### Avant :

- Diagnostiquer la résistance aux séismes de votre bâtiment et le renforcer si nécessaire,
- Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité,
- Fixer les appareils et les meubles lourds,
- Préparer un plan de groupement familial

### Pendant :

Rester où l'on est :

- **A l'intérieur** : Se mettre près d'un mur, d'une colonne porteuse, ou sous des meubles solides. S'éloigner des fenêtres.
- **A l'extérieur** : Ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (arbres, ponts, corniches, toitures, cheminées ...). S'éloigner des bâtiments.
- **En voiture** : S'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses, se protéger la tête avec les bras, ne pas allumer de flamme.

### Après :

- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses importantes ;
- Si possible, couper l'eau, l'électricité, le gaz (en cas de fuite de gaz, ouvrir portes et fenêtres) et sortir rapidement du bâtiment et prévenir les autorités,
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble ;
- S'éloigner des zones côtières ou des abords de lacs, en raison d'éventuels « raz-de-marée » ;
- Écouter la radio

**Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation....)**

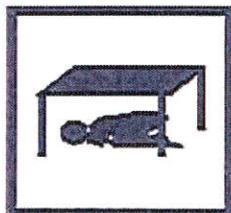
# Risques Majeurs Naturels



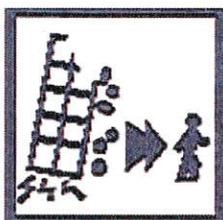
## Rappel des consignes

### PENDANT

#### A l'intérieur



Abritez-vous sous un meuble solide, éloignez-vous des fenêtres



Évacuez les bâtiments, ne prenez pas l'ascenseur



Écoutez la radio, respectez les consignes des autorités, gardez votre calme



Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours

# **vous êtes dans une zone soumise au RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN**

consultez le dossier déposé en mairie

## **consignes en cas d'éboulement ou de chute de pierres**

**PENDANT**  
protégez-vous la tête avec les bras

<b>à l'intérieur</b>		▶ abritez-vous sous un meuble solide ▶ éloignez-vous des fenêtres
<b>à l'extérieur</b>		▶ rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

**APRES**

	▶ fermez le gaz et l'électricité
	▶ éloignez-vous de la zone dangereuse ▶ rejoignez le lieu de regroupement
	▶ évacuez les bâtiments et n'y retournez pas ▶ ne prenez pas l'ascenseur
	▶ respectez les consignes des autorités

© CYPEES

# **vous êtes dans une zone soumise au RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN**

consultez le dossier déposé en mairie

## **consignes en cas d'effondrement du sol**

<b>A L'INTERIEUR</b>	<b>A L'EXTERIEUR</b>	
		
▶ dès les premiers signes, évacuez les bâtiments et n'y retournez pas ▶ ne prenez pas l'ascenseur	▶ éloignez-vous de la zone dangereuse ▶ rejoignez le lieu de regroupement	▶ respectez les consignes des autorités

© CYPEES



**QUE FAIRE  
EN CAS DE...**

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

# SÉISME ?

## Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



## Pendant les secousses

- **ABRUTEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR,** d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ELOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



## Après les secousses



**SORTEZ DU BÂTIMENT,** évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



**ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES** et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



**ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



**RESTEZ À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités

**POUR EN SAVOIR PLUS :** [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr)

# Risques Majeurs Naturels



## Cartographie du risque sismique

### LE RISQUE SISMIQUE



COMMUNE SOUMISES AU RISQUE SISMIQUE

■ communes exposées au risque (Zone 2 - aléa faible)

# Risques Majeurs Naturels



## RADON

Le radon est un gaz radioactif naturel généré dans le sous-sol par désintégration du radium, lui-même produit par désintégration de l'uranium.

Ce gaz provient donc des minéraux contenant de l'uranium généralement présent dans les roches granitiques, mais aussi dans d'autres formations géologiques comme celles contenant des phosphates ou des grès.

Ce gaz est invisible, sans odeur et inerte chimiquement.

Le radon est présent partout : dans l'air, le sol, l'eau avec une concentration très variable d'un lieu à l'autre suivant de nombreux facteurs : pression, température, porosité, ventilation...

Il peut s'accumuler dans l'atmosphère confinée de certains bâtiments et atteindre des concentrations dangereuses pour la santé.

A l'air libre, sa concentration est faible car il se dilue rapidement par le vent et sa concentration moyenne reste généralement très faible.

Par contre, dans les espaces clos comme les bâtiments, il peut s'accumuler et atteindre parfois des concentrations élevées.

Les zones les plus concernées par des niveaux élevés de radon dans les bâtiments sont celles ayant des formations géologiques naturellement riches en uranium (sous-sols granitiques et volcaniques).

La concentration en radon se mesure en becquerel par mètre cube d'air (Bq/m<sup>3</sup>).

Seul un seuil réglementaire existe pour les établissements recevant du public, il est de 300 Bq/M3 en moyenne annuelle (au-delà, des actions correctives sont nécessaires).

Cependant il est pertinent de chercher à réduire les concentrations en radon aussi bas que possible, car plus la concentration est basse plus le risque est faible.

### LES ACTIONS PREVENTIVES

De 1982 à 1999, des campagnes de mesure d'exposition ont été menées dans les habitations par l'IPSN (Institut de Protection et de Sécurité Nucléaire) et la DGS (Direction Générale de la Santé).

Ces mesures ont conduit à identifier sur le territoire national 31 départements dont celui de la Lozère, dans lesquels les propriétaires, ou à défaut les exploitants de certains lieux ouverts au public (établissements d'enseignement, établissements sanitaires et sociaux, établissements thermaux, établissements pénitentiaires), sont tenus de disposer, depuis avril 2006, et en application de l'article R1333-15 du code de la santé publique, d'un diagnostic radon de leurs locaux.

# Risques Majeurs Naturels



## Les consignes de sécurité

- *Se mettre à l'abri*
- *Ecouter la radio France Bleu Gard-Lozère*
- *Respecter les consignes*

**Il existe des techniques efficaces pour empêcher le radon de rentrer dans les habitations et pour l'évacuer.**

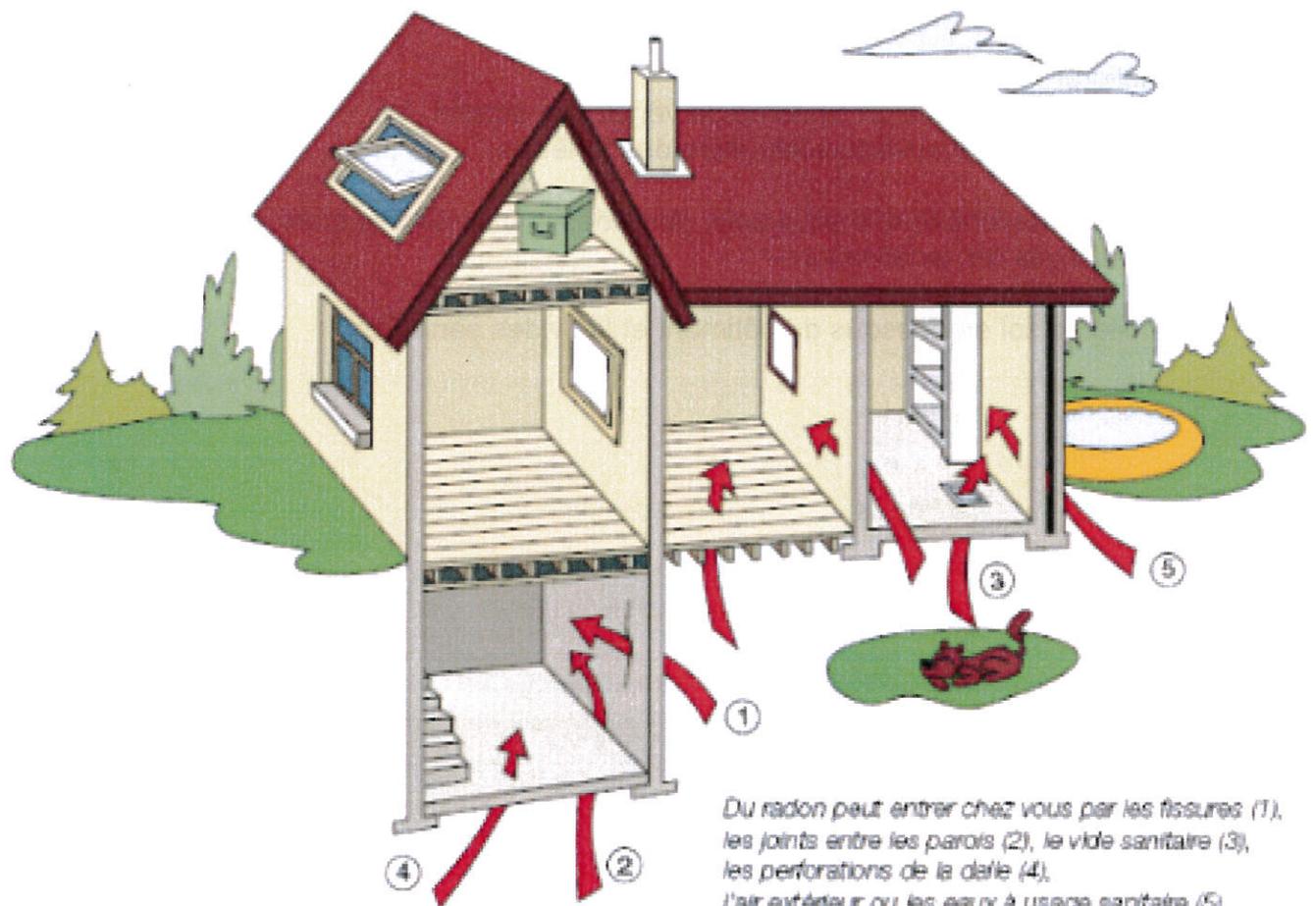
Les techniques de réduction du radon consistent à :

- Améliorer l'aération des pièces
  - en mettant en place un système de ventilation adapté,
  - en assurant une ouverture régulière des fenêtres,
- Assurer l'étanchéité des sous-sols, des vides sanitaires des murs, des planchers et des passages de canalisation,
- Ventiler le sol en dessous du bâtiment et les vides sanitaires.

# Risques Majeurs Naturels



## Rappel des consignes



# Risques Majeurs Naturels



## Cartographie du risque radon



**PRÉFÈTE  
DE LA LOZÈRE**

Lozère  
Lozère  
Lozère

### Zones à potentiel radon en Lozère

(cartographie) du 27 juin 2016 portant défin radon des zones à potentiel radon à l'échelle communale)

IGM-R1 1ppn3  
DDT48 SREG/BDEA-AA  
SSCT/CCT  
22/02/2022

0 7,5 15 km



#### Zone 1

faible - communes localisées sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles.

#### Zone 2

faible/facteurs géologiques - communes localisées sur des formations géologiques présentant des teneurs en uranium faibles mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments.

#### Zone 3

significatifs - communes qui, sur au moins une partie de leur superficie, présentent des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations.

# Risques Majeurs Naturels



## EVENEMENT NEIGEUX

La neige est un ensemble de précipitations sous forme solide qui tombent d'un nuage lorsque la masse d'air est à température inférieure ou voisine de 0° C.

*On distingue trois types de neige selon qu'elle contient plus ou moins d'eau :*

- **La neige sèche** : assez rare en plaine, elle se forme par temps froid (moins de – 5°C).

Elle est légère, poudreuse, car elle contient peu d'eau liquide. Elle n'adhère pas au sol, se compacte difficilement et est facilement chassée sur les routes par le trafic automobile.

- **La neige humide** : fréquente entre – 5° et 0 °C.

Elle est plus lourde car elle possède davantage d'eau liquide et adhère fortement au sol.

- **La neige mouillée** : fréquente entre 0 et + 1°C.

Elle contient beaucoup d'eau liquide. Elle est lourde et ruisselle d'eau.

Sur les routes, le trafic automobile l'évacue facilement, mais l'évolution ultérieure de la température peut la faire regeler sous forme de plaques de glace.

Sous l'action de la température et du vent, la neige évolue continuellement.

### **Effets et conséquences de la neige**

**Circulation routière** : Forte baisse de visibilité lors des chutes de neige, formation de congères par vent assez fort, routes rendues très glissantes (avec possibilité de plaques de glace), d'où risques de blocages de la circulation, de difficultés à gravir les côtes et surtout de dérapages et d'accidents.

Ces conséquences, particulièrement sensibles en agglomération, concernent aussi les piétons et les deux-roues.

**Circulation ferroviaire** : Perturbations de la circulation des trains (ruptures de caténaires en cas de neige lourde, problèmes d'aiguillages...).

**Circulation aérienne** : Fortes perturbations du trafic aérien, les pistes d'envol ou d'atterrissage devenant très glissantes (même pour une couche de neige de quelques centimètres d'épaisseur).

**Accumulation sur les toitures et les arbres** : Effondrement des toits d'habitations – rarement, ou de serres – plus souvent, sous l'effet du poids de la neige en cas de fortes précipitations.

# Risques Majeurs Naturels



## Les consignes de sécurité

- **Se mettre à l'abri**
- **Ecouter la radio France Bleu Gard-Lozère**
- **Respecter les consignes**

### Avant

- se renseigner sur les risques encourus,
- équiper son véhicule pour l'hiver (pneus d'hiver, grattoir, balayette, ...),
- respecter les normes préconisées en matière de construction (toiture),
- protéger les installations contre le gel,
- Suivre l'évolution locale de la météo.

### En cas de déplacement

- se renseigner sur les prévisions météorologiques,
- se renseigner sur l'état des routes, et ne conduire qu'avec l'équipement adéquat.

### Pendant

- éviter de prendre la route,
- ne pas s'engager sur un itinéraire enneigé sans équipement spécial,
- éteindre le moteur si vous êtes bloqué dans votre véhicule et attendre les secours,
- si vous vous déplacez à pied, se tenir si possible éloigné de la forêt et des arbres (danger en raison des branches cassant et des arbres tombant sous le poids de la neige),
- Faire attention aux possibles chutes de neige en provenance des toits.
- s'abriter dans un bâtiment au toit solide,
- ne pas s'approcher des lignes électriques,
- Les toitures doivent être déneigées pour éviter les chutes de neige de toit et les dégâts de toiture.

### Après

- Vous devez vous attendre à être confronté à des dangers supplémentaires, notamment si une hausse des températures entraîne une fonte rapide des grandes quantités de neige tombées et une crue des cours d'eau,
- Faire attention aux possibles chutes de neige en provenance des toits,
- déneiger les toitures (habitation, auvent, véranda, etc.). Prendre les mesures de sécurité nécessaires et ne monter en aucun cas sur un toit pour le dégager,
- attendre le dégagement des voies pour prendre la route,
- dégager les accès aux habitations.

# Risques Majeurs Naturels



## Rappel des consignes

*Neige-verglas :*

### Vigilance orange

Soyez très prudents et vigilants

Si vous devez absolument vous déplacer. Renseignez-vous sur les conditions de circulation

Respectez les restrictions de circulation et de déviation. Prévoyez un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée

Si vous devez installer un groupe électrogène, placez-le impérativement à l'extérieur des bâtiments

N'utilisez jamais en continu des chauffages d'appoint à combustion

### Vigilance rouge

Restez chez vous et n'entreprenez aucun déplacement

Si vous devez absolument vous déplacer :

- Signalez votre départ et la destination à des proches,
- Munissez-vous d'équipements spéciaux et du matériel en cas d'immobilisation prolongée.

Ne quittez votre véhicule que sur sollicitation des sauveteurs

Si vous devez installer un groupe électrogène, placez-le impérativement à l'extérieur des bâtiments

N'utilisez jamais en continu des chauffages d'appoint à combustion

# Risques Majeurs

## Informations utiles

### Les numéros utiles

18 - Pompiers

17 - Gendarmerie

15 – SAMU

112 – Tout secours en Europe

0 892 680 248 – Météo France

### Où s'informer

Mairie de Saint-Denis-en-Margeride  
73, rue du Barry  
48700 SAINT-DENIS-EN-MARGERIDE  
Tel : 04.66.47.38.66.

Mail : [mairiestdenismargeride@orange.fr](mailto:mairiestdenismargeride@orange.fr)

### Pour en savoir plus, vous pouvez consulter :

#### *Les sites internet :*

⇒ <https://www.lozere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels>

⇒ <https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/>

⇒ <https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/>

⇒ <https://meteofrance.com/>

⇒ <https://www.vigicrues.gouv.fr>

⇒ <https://www.georisques.gouv.fr/>

⇒ <https://www.sisfrance.net/>

⇒ [www.planseisme.fr](http://www.planseisme.fr)

⇒ <https://www.promethee.com/>

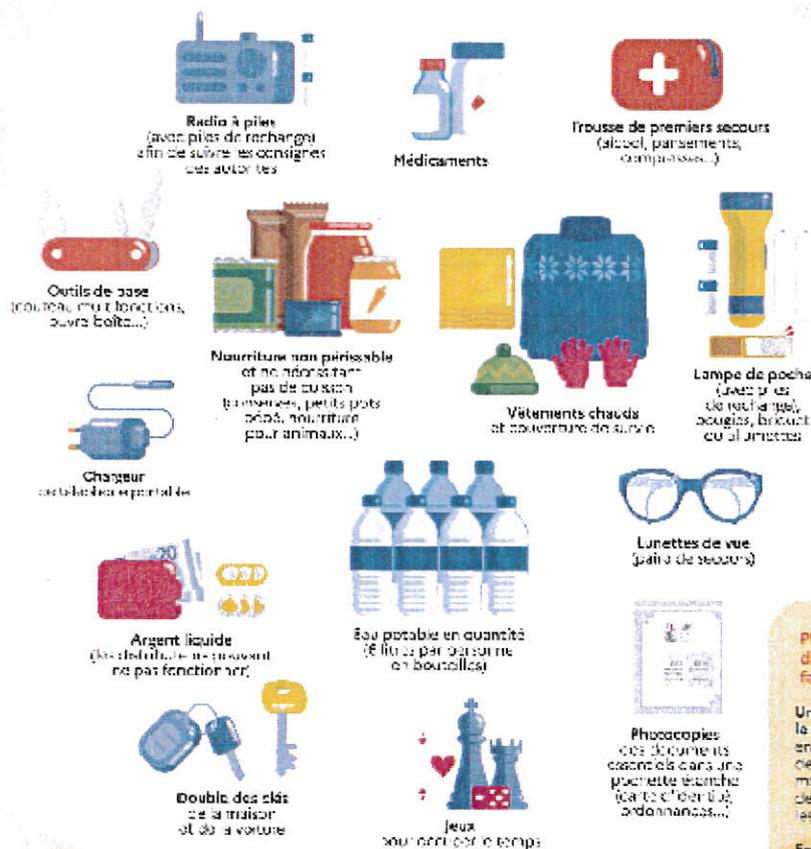
#### *Les documents consultables en Mairie :*

- DDRM : Dossier Départemental des Risques Majeurs édité par les Services de la Préfecture de la Lozère
- DICRIM : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

# Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



**Placez le sac dans un endroit facile d'accès !**

Une fois par an, vérifiez la contenu de votre kit, en particulier la date de péremption des médicaments et des denrées. Remplacez les piles.

En cas d'utilisation, n'oubliez pas de le réapprovisionner !